



Plan de protection recommandé par Swisstennis



1. Modèle d'un plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Tavannes est Grégory Matthey, Cerisiers 8, 2710 Tavannes, 079 385 26 62.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par les utilisateurs, le désinfectant est disponible dans le club-house.
Des gants sont fournis pour le balayage des courts, à disposition également dans le club-house.
Les poubelles sont retirées, chacun ramène ses déchets à la maison.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les bancs des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Le système de réservation des courts Tennislibre est disponible (voir aussi 1.5)
Il est recommandé de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.
Il est également recommandé de ne pas laisser jouer des invités ou des touristes et de n'autoriser l'accès qu'aux membres du club.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC.
Les vestiaires et les douches restent fermés

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
La réservation des courts est obligatoire via notre système de Tennislibre, en cas de problème de login veuillez-vous annoncer par E-mail à tc-tavannes@bluewin.ch

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection élaborée par le TC Tavannes ont été communiquées le 08.05.2020 aux membres du club via le canal :
Envoi d'un Email aux membres, publication sur le site internet du club et affichage des consignes.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies.
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux leur propre désinfectant sur le court, afin de désinfecter surtout les mains, à la fin d'une partie.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.
Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessite l'autorisation explicite du comité du club.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.
L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club

Mesures
Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :
Via le professeur de tennis

Annexes

Annexe
Affiche de mesures de protections

Conclusion

Ce document a été établi par le comité du TC Tavannes :

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres du club.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date:

SIG : Grégory Matthey, 08.05.2020